

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

---

SÉANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2006

---

## COMPTE RENDU

---

### SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	4
<i>Absences motivées</i> .....	4
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i> .....	4
<i>Communications</i> .....	4
<i>Proposition de décret</i>	
<i>Prise en considération</i> .....	5
<i>Documents</i>	^
<i>Dépôt</i> .....	5
<i>Questions d'actualité</i> .....	6
<i>Question d'actualité de M. Ancion, sur «les derniers développements du dossier de remembrement dans l'entité de Bleid», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	6

<i>Question d'actualité de M. Borsus, sur «le port de signe distinctif par les assesseurs», à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique .....	7
<i>Question d'actualité de M. Procureur, sur «les aides octroyées par la Région wallonne aux agriculteurs de Braine-le-Comte, victimes de la tornade», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Procureur, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme .....	7
<i>Question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux, sur «l'ouverture de la saison de la récolte des fruits», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur .....	8
<i>Question d'actualité de M. Borsus, sur «les élections communales à Sambreville», à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique .....	9
<i>Organisation des travaux</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla .....	10
<i>Questions d'actualité (Suite) .....</i>	10
<i>Question d'actualité de M. Milcamps, sur «la garantie locative des résidents du logement social en Wallonie», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Milcamps, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	10
<i>Question d'actualité de M. Kubla, sur «l'attitude du Gouvernement face au rapport inquiétant sur les antennes GSM», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	11
<i>Question d'actualité de M. Crucke, sur «les suites données par le Gouvernement concernant la procédure disciplinaire à l'encontre de la directrice générale de la DGATLP», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	13
<i>Question d'actualité de Mme Tillieux, sur «les conclusions du premier rapport d'une étude sur le dialogue social au sein des TEC», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	15

<i>Question d'actualité de M. Crucke, sur «le PASS», à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial .....	16
<i>Question d'actualité de M. Luperto, sur «la concrétisation de synergies entre la Région wallonne et la Communauté française», à Mme Arena, Ministre de la Formation</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Luperto, Mme Arena, Ministre de la Formation .....	18
<i>Liste des abréviations courantes</i> .....	20

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 01 minute.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

#### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Bidoul, Pary-Mille, MM. Miller, Jeholet, Fontaine, Etienne, Bodson, retenus par d'autres devoirs.

#### ORDRE DU JOUR

##### *Approbation*

**M. le Président.** – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

#### COMMUNICATIONS

**M. le Président.** – Mme la Présidente du Vlaamse Parlement m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 25 septembre 2006.

M. le Président du Parlement de la Communauté française de Belgique m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 21 septembre 2006.

Mme la Ministre Simonet m'a transmis le projet de note de politique internationale qui sera imprimé et distribué sous le document 466 (2006-2007) - N° 1.

Le Gouvernement m'a transmis les quinze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants:

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme des dépenses de la Région wallonne 01 de la division organique 14 du budget général pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme des dépenses de la Région wallonne 02 de la division organique 54 du budget général pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme des dépenses de la Région wallonne 03 de la division organique 17 du budget général pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 13 des divisions organiques 11 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 03 et 06 des divisions organiques 11, 14 et 31 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 06 des divisions organiques 11 et 31 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006.

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 06 et 14 des divisions organiques 11, 12 et 31 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La Cour d'arbitrage m'a fait parvenir les huit notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 141 du rôle 3791 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 16, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 22 décembre 1999 relatif à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume, posée par le Conseil d'État;
- la notification de l'arrêt n° 142 des rôles 3808 et 3809 relatif aux recours en annulation totale ou partielle de la loi du 7 avril 2005 insérant les articles 187 bis, 187 ter, 191 bis, 191 ter, 194 bis et 194 ter dans le Code judiciaire et modifiant les articles 259 bis-9 et 259 bis-10 du même code, introduits par K. Castermans et autres et par C. Anthonissen et autres;
- la notification de l'arrêt n° 143 du rôle 3849 concernant la question préjudicielle relative aux articles 1<sup>er</sup>, alinéa 4, 35 bis, 35 ter et 35 sexies de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution, tels qu'ils ont été insérés par le décret flamand du 25 juin 1992, posée par le Tribunal de première instance de Gand;
- la notification de l'arrêt n° 144 des rôles 3890 et 3891 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 473, alinéa 6, du Code judiciaire, posée par le Conseil de discipline d'appel des barreaux du ressort de la Cour d'appel de Gand;
- la notification de l'arrêt n° 145 du rôle 3807 relatif au recours en annulation partielle de l'article 25 du décret de la Région flamande du 22 avril 2005 portant diverses mesures en matière d'environnement et d'agriculture, introduit par l'asbl Febelcem et autres;
- la notification de l'arrêt n° 146 du rôle 3838 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 42, § 2, 2°, du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du

budget 1996, tel qu'il a été remplacé par le décret du 8 juillet 1997, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles;

- la notification de l'arrêt n° 147 du rôle 3842 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, 1°, et § 3, et l'article 4, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, 7° de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, posées par le Conseil d'État;
- la notification de l'arrêt n° 148 du rôle 4039 relatif à la demande de suspension des articles L4112-22, L4125-2, § 7, L4134-1, § 2, L4142-26, § 4, et L4145-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, contenus dans le livre I<sup>er</sup> de la quatrième partie dudit Code, tel que ce livre I<sup>er</sup> a été remplacé par l'article 2 du décret de la Région wallonne du 1<sup>er</sup> juin 2006, introduite par A. François et autres (Doc. 465 (2006-2007) - N° 1).

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## PROPOSITION DE DÉCRET

### *Prise en considération*

**M. le Président.** – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret modifiant les articles 35 et 452 du Code de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 459 (2006-2007) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

## DOCUMENTS

### *Dépôt*

**M. le Président.** – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment à la Décision des Représentants des Gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 10 novem-

bre 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à l'Agence Européenne de Défense et à son personnel (Doc. 460 (2006-2007) - N° 1);

- le projet de décret portant assentiment à l'Instrument portant amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-neuvième session à Genève, le 19 juin 1997 (Doc. 461 (2006-2007) - N° 1);
- le projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'Instrument portant amendement à la Constitution de l'organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-neuvième session à Genève, le 19 juin 1997 (Doc. 462 (2006-2007) - N° 1);
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Tadjikistan, d'autre part, fait à Luxembourg le 11 octobre 2004 (Doc. 463 (2006-2007) - N° 1);
- et le projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Tadjikistan, d'autre part, fait à Luxembourg le 11 octobre 2004 (Doc. 464 (2006-2007) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Ils ont été envoyés à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications.

#### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

#### QUESTION

**DE M. ANCION À M. LUTGEN,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,  
SUR  
«LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DU DOSSIER  
DE REMEMBREMENT DANS L'ENTITÉ DE BLEID»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre

de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les derniers développements du dossier de remembrement dans l'entité de Bleid».

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

**M. Ancion (MR).** – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, le remembrement de Bleid touche apparemment à sa fin. Cela aura pris onze ans.

C'est un délai excessivement long, qui est dû, en premier lieu, à l'arrivée de la problématique Natura 2000 au début des années 2000, et aussi au manque de personnel dans le service de la DGA.

Il apparaît dans les conclusions présentées, que certaines exploitations agricoles ne bénéficient pas de tout ce qui leur revient. En effet, certaines connaîtraient des problèmes liés à une diminution de leur superficie d'exploitation. De plus, elles hériteraient d'une manière plus ou moins variée, de terrains localisés en zone Natura 2000. Cela va provoquer à moyen et long termes un manque à gagner, voire finalement, la disparition totale de leur exploitation.

S'il y a bien quelques compensations financières prévues, elles ne sont certainement pas suffisantes.

Cela va par ailleurs susciter des recours. Quelle sera votre attitude dans ce cas ?

Ces recours vont-ils changer certaines de vos positions vis-à-vis de votre administration ou de la cellule qui a pris la responsabilité de tirer les conclusions telles qu'elles sont connues aujourd'hui ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Je vous remercie de vous intéresser au remembrement de Bleid. Pas moins de 497 propriétaires et 137 exploitations sont concernés par ce remembrement qui s'étend de la Commune de Virton à celle de Musson.

Le Comité de remembrement a, comme vous l'avez dit, travaillé pendant longtemps. Aujourd'hui, on en arrive enfin aux conclusions. Pour ma part, je dois rendre un avis formel sachant que la décision appartient au Comité de remembrement.

Je ne suis pas, en tant que Ministre de la Ruralité, une voie de recours en la matière.

Le Comité de remembrement est présidé par un membre de la DGA.

Aujourd'hui, deux possibilités s'offrent aux plaignants: la Justice de paix ou le Conseil d'État, en fonction des moyens invoqués.

Le médiateur de la Région wallonne a également été interpellé sur le sujet. Je surveillerai de très près toutes les décisions rendues des différents recours introduits et, en fonction de cela, nous prendrons éventuellement d'autres décisions.

Je ne saurais vous en dire plus aujourd'hui en raison du respect du principe de la séparation des pouvoirs.

Laissons la justice accomplir son travail.

**M. le Président.** – La parole est à M. Ancion.

**M. Ancion (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos explications.

J'espère qu'on pourra trouver une solution car il n'est pas normal qu'un processus de remembrement engendre des problèmes tels que ceux-là et notamment une réduction de la superficie des exploitations.

Je crois qu'en tant que Ministre de l'Agriculture, vous devez être attentif en la matière.

**QUESTION**  
**DE M. BORSUS À M. COURARD,**  
**MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES**  
**ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**«LE PORT DE SIGNE DISTINCTIF**  
**PAR LES ASSESSEURS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le port de signe distinctif par les assesseurs».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une polémique est née, il y a quelques jours, suite à une circulaire émanant de M. Charles Picqué, Ministre-Président de la Région bruxelloise, invitant les Présidents des bureaux de vote à éviter que des signes ostentatoires, indicateurs d'une conviction, d'une appartenance religieuse, soient portés par les assesseurs.

Cela a donné lieu à un vif débat en Région bruxelloise, puisque rappelé à l'ordre par le Président de la Fédération PS de Bruxelles, M. Picqué a été amené à expliquer cette circulaire.

Je ne sais si, avant de répondre, vous avez pris avis auprès du Président de la Fédération PS luxembourgeoise afin que vos propos ne soient pas démentis demain.

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, quelle a été votre attitude en la matière. Avez-vous donné des indications ou des instructions particulières à vos Présidents de bureau? Qu'est-ce qui n'est pas acceptable? Avez-vous balisé la latitude laissée aux Présidents des bureaux de votes?

Je souhaiterais vivement que nous puissions faire le point en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Courard.

**M. Courard,** Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Chef de groupe, je suis désolé mais je n'ai pas eu le temps de consulter le Président du PS du Luxembourg. Je vais cependant essayer de vous apporter une réponse complète.

En Wallonie, le Président d'un bureau de vote dispose de la police des opérations électorales. Dans ce cadre, il doit contrôler s'il y a excès et débordements.

J'ai pour ma part indiqué, dans le *vade-mecum* que j'ai adressé aux Présidents de bureau, que chaque assesseur doit être reconnaissable.

Je me base sur le principe de la carte d'identité. Le visage de la personne doit clairement pouvoir être reconnu. Si ces conditions sont rencontrées, il n'y a pas de difficulté, et je crois qu'il ne faut pas s'atteler à d'autres problèmes ou à d'autres signes distinctifs. L'aspect de reconnaissance, de visibilité de la personne, doit être reconnu sur une carte d'identité. Voilà ce qui a été dit à l'ensemble des Présidents de bureau.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette clarification. Je pense qu'une ligne de conduite doit être donnée et ce, même si on reconnaît la pleine police accordée au Président de bureau. Vous venez de la préciser, il y a quelques instants. La polémique bruxelloise devait entraîner une clarification et je vous remercie de l'avoir fait.

**QUESTION**  
**DE M. PROCUREUR À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«LES AIDES OCTROYÉES**  
**PAR LA RÉGION WALLONNE**  
**AUX AGRICULTEURS DE BRAINE-LE-COMTE,**  
**VICTIMES DE LA TORNADE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Procureur à M. Lutgen, Minis-

tre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aides octroyées par la Région wallonne aux agriculteurs de Braine-le-Comte, victimes de la tornade».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

**M. Procureur** (cdH). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous avons tous vu dans les différents journaux télévisés ces images tout à fait étonnantes de la tornade qui s'est produite à Braine-le-Comte. J'ai lu, le lendemain, dans certains articles, qu'on parlait de «mini-tornade». Les dégâts quant à eux ont toutefois été énormes. Bon nombre d'agriculteurs ont été touchés : toitures effondrées, fermes qu'il va falloir complètement reconstruire ...

Des moyens existent pour venir en aide à ces gens, il s'agit du Fonds des calamités. Je crois savoir que la commune a fait appel à celui-ci. On sait toutefois que les délais d'attente pour obtenir ces aides sont longs et que la procédure est complexe.

Je souhaiterais dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, si vous ne pouvez pas intervenir en leur faveur pour accélérer les choses et faire en sorte qu'ils puissent disposer de ces aides au plus vite.

Les gens qui ont subi cette catastrophe ont été touchés à la fois sur le plan matériel mais aussi moral. Ils ont besoin d'être rassurés. Que pouvez-vous faire pour les aider ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion ce matin de me rendre sur place afin de constater par moi-même l'ampleur des dégâts. Les conséquences de cette «mini-tornade» sont dramatiques tant sur le plan humain que financier. Cela m'a beaucoup impressionné.

Lundi, j'ai demandé à la DGA d'étudier les possibilités d'aides financières de la Région wallonne.

En vertu de l'article 36 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997, il existe une possibilité de crédit pont. La DGA est donc en train de rédiger une note que je présenterai demain au Gouvernement wallon.

Aujourd'hui, certains de nos agriculteurs sont assurés en partie, d'autres le sont totalement. Cela met un certain temps avant que l'assurance ne débloque les fonds. Il existe aussi, comme vous l'avez souligné, le

fonds des calamités. Dans les deux cas, les procédures et délais sont longs.

En attendant ces fonds, les agriculteurs peuvent bénéficier rapidement d'une aide en trésorerie, à savoir, les crédits ponts. Nous avançons donc l'argent que l'agriculteur remboursera dès qu'il aura perçu les fonds des calamités.

Par ailleurs, concernant le fonds d'investissement agricole, j'ai demandé qu'on étudie les dossiers, parfois complexes, afin de pouvoir reporter l'ensemble des remboursements de crédits.

Voilà donc les deux mesures concrètes que la Région wallonne compte prendre pour venir en aide aux agriculteurs touchés par cette catastrophe. On suivra attentivement chacun de ces dossiers.

**M. le Président.** – La parole est à M. Procureur.

**M. Procureur** (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse. Les agriculteurs seront ravis d'entendre cela. Ce genre de phénomène est malheureusement moins rare qu'on ne le pense. Votre réponse sera bien ressentie par le monde agricole en général.

#### QUESTION

**DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT,**  
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI**  
**ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**  
**SUR**  
**«L'OUVERTURE DE LA SAISON**  
**DE LA RÉCOLTE DES FRUITS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'ouverture de la saison de la récolte des fruits».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Ministre, nous sommes le 2 octobre et la récolte des pommes et des poires est ouverte, aussi bien dans le Limbourg qu'en Wallonie. Il nous apparaît qu'en Wallonie, il y aurait une demande d'environ 3.000 travailleurs pour effectuer ce travail saisonnier, lequel s'exerce sur un laps de temps relativement court.

J'aurais aimé savoir, Monsieur le Ministre, si pour répondre à cette demande localisée essentiellement dans le Limbourg, mais aussi en Wallonie, le VDAB et le Forem ont développé des synergies en la matière.

Ces offres d'emploi sont-elles répertoriées au Forem ?

Le Forem a-t-il démarché les entreprises qui étaient réellement demandeuses de travailleurs pour essayer de trouver rapidement des travailleurs ?

Beaucoup de problèmes se sont posés lors de la récolte des fraises qui a eu lieu au mois de juillet dernier. Vont-ils encore survenir lors de cette récolte-ci ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Le problème de la récolte des fruits est bien connu. C'est pourquoi, j'ai demandé au Forem d'être particulièrement proactif en la matière. Beaucoup de contacts se sont créés entre le Forem et le VDAB qui s'échangent des informations. Nous avons fait en sorte de mettre sur pied une campagne de sensibilisation auprès des travailleurs ALE qui sont susceptibles d'accomplir ces tâches. À la demande de la Fédération wallonne de l'agriculture, on a pris des dispositions pour pouvoir, le cas échéant, donner des permis de travail aux personnes qui viendraient de l'étranger pour résorber cette pénurie. J'ai octroyé cette dérogation jusqu'au 31 décembre de cette année.

Il y a des problèmes, nous le savons, de rémunération, de condition de travail, de sensibilisation. Tout ne se résoudra pas en un jour. Une amélioration de la situation est toutefois visible par le fait qu'il y a eu une augmentation des candidats retenus et des candidats proposés. La grande difficulté est qu'un certain nombre de candidats proposés ne sont pas retenus par les employeurs. Il faut en déterminer les causes. Sachez que le fait d'accélérer l'octroi des permis cette année va permettre de fluidifier la situation. Le système a donc été amélioré, ce qui est une bonne chose.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Ministre, je me réjouis de savoir qu'il y a une amélioration. Je pense toutefois que la synergie entre le VDAB et le Forem pourrait être plus concrète.

Vous ne m'avez par ailleurs pas répondu sur le fait que le Forem pouvait démarcher les entreprises ou non.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je vous ai signalé que le Forem avait développé des démarches beaucoup plus proactives.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Il doit agir de la sorte avec plus d'efficacité.

**QUESTION**  
**DE M. BORSUS À M. COURARD,**  
**MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES**  
**ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**  
**SUR**  
**«LES ÉLECTIONS COMMUNALES**  
**À SAMBREVILLE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les élections communales à Sambreville».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaitais vous interroger à propos de Sambreville, où, selon les dires de certains, il se passe toujours quelque chose. L'histoire qui nous a été donnée d'observer au cours de ces derniers jours, ne manque pas d'intérêt.

À l'évidence, le problème soulevé est un problème d'interprétation d'une décision transmise par fichiers informatiques par la Direction générale des pouvoirs locaux. Les instructions étaient les mêmes que celles publiées au *Moniteur belge*. Elles ne portaient pas sur un quelconque sujet puisque cela concernait le refus par défaut d'autoriser le FN à porter le numéro 1 sous son sigle aux prochaines élections communales.

Le Président du bureau de Sambreville n'a pas suivi cette décision et a maintenu le FN en tant que liste numéro 1. Suite à cela, les partis démocratiques ont introduit une action en justice. Le Président du Tribunal de première instance de Namur, M. Panier, a tout d'abord abouti à une ordonnance qui invalidait la décision du bureau de Sambreville, pourtant composé d'éminents juristes.

Il menaçait les membres du bureau principal d'une astreinte de 1.000 euros par jour et par personne s'il n'exécutait pas la décision prise par le Tribunal. Et puis, finalement, l'examen du fond du dossier a abouti à une décision inverse, dans laquelle le Tribunal de Première instance s'est déclaré incompétent dans cette affaire et s'en est dessaisi.

D'aucuns se sont alors demandé si on allait recommencer les élections à Sambreville, et même dans toute la Wallonie. Le Président du bureau de vote de Sambreville était-il le seul à avoir raison contre les autres bureaux de vote wallons ?

Monsieur le Ministre, votre attitude a été apaisante en signalant qu'à votre estime cela ne poserait pas de gros problème.

Je souhaiterais faire le point avec vous sur cette affaire. Va-t-on ou non recommencer les élections à Sambreville? Est-il imaginable que des membres de bureaux locaux se voient condamnés à des astreintes? Qui prendra en charge leurs frais de défense juridique?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Courard.

**M. Courard,** Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, je vais encore pouvoir vous rassurer comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire. Cette situation ne posera pas de problème particulier. Tout le processus a été respecté, j'ai pris mes responsabilités en la matière et, conformément au règlement, j'ai transmis toutes les indications à chaque Président de bureau de vote. Ce qui s'est produit, c'est qu'un seul bureau a mal interprété les documents envoyés, ce qui est étonnant dans la mesure où tous les autres bureaux ont bien compris les instructions données.

Je n'ai jamais réagi pour ou contre cet avis, puisque j'estimais que mon travail avait été fait et que le décret impose aux Présidents d'un bureau de vote de prendre position en interdisant au monde politique, à juste titre, d'influer dans telle ou telle voie.

Comme vous l'avez dit, cette décision a tout d'abord été cassée par le Tribunal de Première instance, qui s'est ensuite déclaré incompétent. Le Président de bureau a dès lors maintenu le sigle FN pour la liste n° 1. Cela signifie que, quoi qu'il arrive, les électeurs de Sambreville auront l'occasion de voter pour ce Parti. C'est la seule différence par rapport au reste de la Wallonie. Cela ne pose aucune difficulté.

Quant à la question de savoir s'il y aura des recours, vous savez, après les élections, il y a toujours des recours. Je ne pense pas, sincèrement, que cela aboutira. La liste FN n'a pas réagi lorsque les problèmes se sont posés, et donc, je ne vois vraiment pas pourquoi, après les élections, on déposerait un quelconque recours qui pourrait aboutir. Même si d'autres recours étaient introduits pour d'autres raisons, j'ai confiance en nos juridictions.

Je voudrais vous rassurer sur le fait que personne ne devra payer d'amende.

Chacun a pris bien ses responsabilités en la matière. Les élections auront bien lieu, les bulletins sont imprimés, les convocations ont été envoyées, tout est en ordre. Je ne vois pas de difficultés, ni à Sambreville, ni ailleurs en Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous n'avez cependant pas répondu aux questions de procédure.

J'ai été quelque peu interpellé par l'astreinte dont étaient, dans un premier temps, menacés les membres du bureau de vote. C'est tout de même étonnant dans la mesure où il s'agit de citoyens qui sont amenés à accomplir leur devoir civique et qui tentent de le faire de la meilleure manière possible. Cette sanction à leur égard me paraissait lourde.

J'aurais voulu savoir qui va assumer leurs frais de défense.

Je fus également surpris que cette affaire ait été directement portée devant le Tribunal de Première instance.

Pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, sachez que je ne suis pas pour l'une ou l'autre thèse, mais je ne veux pas me montrer laxiste dans la défense de notre démocratie.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** – Je cède maintenant la parole à M. Crucke pour qu'il pose sa question.

**M. Kubla (MR).** – M. Milcamps et moi-même n'avons pu développer nos interventions, en raison du retard M. le Ministre Antoine. Il n'est pas souhaitable d'épuiser l'ordre du jour et remettre les trois premières questions d'actualité à la fin de la séance. Je pense objectivement que le tour de M. Milcamps est arrivé. Ne pourrait-il dès lors pas poser sa question?

**M. le Président.** – Je peux partager votre avis Monsieur Kubla, ceci dit, comme le retard de M. Antoine a été plus que significatif, je souhaitais mettre en fin de séance les questions qui lui étaient adressées. Cependant, étant donné que les Députés ont la priorité sur les Ministres, je fais droit à votre requête.

#### QUESTIONS D'ACTUALITÉ

*(Suite)*

#### QUESTION DE M. MILCAMPS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA GARANTIE LOCATIVE DES RÉSIDENTS DU LOGEMENT SOCIAL EN WALLONIE»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Antoine,

Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la garantie locative des résidents du logement social en Wallonie».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

**M. Milcamps (PS).** – Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous connaissez le problème que je vais aborder pour l’avoir déjà traité. Il s’agit de celui de la perception du précompte immobilier par l’État Fédéral sur le produit des intérêts des garanties locatives. Ce fonds représente 44 millions d’euros.

Je sais que vous avez demandé à M. le Ministre Reynders l’annulation de cette perception. Si vous deviez nous rassurer dans quelques instants en nous disant que vous avez obtenu satisfaction, ne tenez pas compte de la suite de mon intervention.

Qui va payer ce précompte ? La SWL avait bloqué, depuis le mois de janvier, le retour des garanties locatives et perçu les 15 % de précompte sur ce montant. C’est donc le locataire social qui paie le précompte. Je trouve cela inacceptable car ce sont encore les plus démunis qui paient la facture, même si à titre individuel, cela ne constitue pas une grosse somme.

Pour autant que ce précompte continue à être perçu, ne serait-il pas normal que la Société wallonne du logement, qui perçoit les intérêts sur le fonds, en abandonne une partie pour le paiement dont nous parlons ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous présente mes excuses pour mon retard. J’ai l’habitude que notre Assemblée se réunisse à 14 heures 30 et j’avais oublié la consigne du Ministre-Président.

La question de M. Milcamps est essentielle. En effet, conformément à l’arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 1999, la Société wallonne du logement doit ouvrir un compte au nom de chacun des locataires sur lequel se trouve la garantie locative. Tous les six mois, le taux d’intérêt qui affecte cette somme en garantie est réévalué en tenant compte des taux moyens des carnets de dépôt des vingt principales banques. La difficulté c’est que la Société wallonne du logement n’est pas reconnue par le Code des impôts comme un organisme de crédit. Dès lors, l’administration fiscale fédérale a décidé de prélever le précompte immobilier de 15 % avec effet rétroactif, ce qui représente une somme de 730.000 euros.

Toutefois, un certain nombre de locataires ont retiré leur garantie locative, et, la Société wallonne du logement a décidé de faire face elle-même aux débours consentis, ce qui représente 87.000 euros.

Cette situation pose un certain nombre de difficultés. En effet, le locataire qui a bien entretenu son immeuble, se voit écorner à sa garantie locative alors qu’il a parfaitement rempli toutes ses obligations. À l’inverse, une société locale de logement qui constate des dégâts et qui naturellement se retourne vers la garantie locative se voit amputer d’une partie alors même qu’elle doit faire face à un certain nombre de débours.

Dès lors, face à cette situation, et compte tenu des éventuels remboursements que la Société wallonne du logement devait encore effectuer à l’avenir, j’ai contacté M. Reynders pour lui demander tout simplement, eu égard à la spécificité sociale de ce compte globalisé, qu’on exonère le précompte immobilier pour les garanties locatives.

À ce jour, j’attends sa réponse. Je lui ai très gentiment rappelé cette demande ce matin, et dès que j’aurai la réponse, je vous la communiquerai.

Je rappelle que nous sommes toujours demandeurs d’une baisse de la TVA sur les logements publics, de 12 à 6 voire 5 %, ce que 15 pays en Europe pratiquent déjà.

**M. le Président.** – La parole est à M. Milcamps.

**M. Milcamps (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Nous suivrons le dossier de très près dans les semaines qui viennent.

J’aimerais revenir sur un aspect que vous n’avez pas abordé. Vous nous avez dit que le Code des impôts prévoit le précompte pour les organismes de crédit et que la SWL n’est pas considérée comme telle. On pourrait donc faire marche arrière, comme il y a dix ans, et renvoyer les garanties vers les sociétés de logement. Je sais que la SWL y perdait beaucoup d’argent mais c’est une solution possible. Il me paraît aussi envisageable d’imposer à la SWL de prendre en charge l’ensemble du précompte dans les années qui viennent. Nous y reviendrons prochainement.

**QUESTION**  
**DE M. KUBLA À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**ET À M. LUTGEN,**  
**MINISTRE DE L’AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,**  
**DE L’ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,**  
**SUR**  
**«L’ATTITUDE DU GOUVERNEMENT**  
**FACE AU RAPPORT INQUIÉTANT**  
**SUR LES ANTENNES GSM»**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial et à M. Lutgen, Ministre de l’Agriculture,

de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'attitude du Gouvernement face au rapport inquiétant sur les antennes GSM».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

**M. Kubla (MR).** – Monsieur le Ministre, vous avez sans doute ressenti immédiatement comme moi à la lecture de la une d'un grand quotidien les conséquences qui allaient en découler. Les pétitions risquent de se transformer demain en manifestations, voire carrément en actes de sabotage, tant le contenu est inquiétant.

À lire ce rapport, il semblerait que les antennes GSM, qui ne sont qu'une préfiguration des antennes UMPs, dont le nombre sera encore plus important et la proximité encore plus forte... (*Rumeurs.*) Oui, oui. Vous allez devoir réagir à beaucoup de demandes nouvelles et à plus de densité encore.

À ce moment-là, je me suis dit que si ce rapport est crédible – en tout cas, les journaux lui donnent une portée indiscutable –, nous allons au-devant de gros ennuis.

Que se passe-t-il habituellement? On met à l'enquête une demande d'implantation d'antenne et une pétition en résulte. Assez logiquement, la commune suit ses habitants et dit qu'elle n'y est pas favorable et vous avez, dans plusieurs journaux, au fil des années – je les tiens à votre disposition – pris vos responsabilités en disant: «*Moi, je vais simplifier, accélérer, rendre cela beaucoup aisé.*». Vous accordez le permis et le bourgmestre local peut dire: «*Moi, j'étais contre, mais la Région a dit oui.*». Voilà, c'est la réalité, je ne veux pas la trafiquer. C'est comme cela que ça se passe.

Maintenant, nous voilà devant une situation très différente. Voici ma première question: accédez-vous ce rapport qui a été repris dans deux grands quotidiens, un hier et un aujourd'hui, et qui est de nature à provoquer un véritable raz-de-marée dans notre Région? Vous vous rendez bien compte que ceux qui vont lire cela et qui vont se dire que, demain, leurs enfants sont susceptibles d'être atteints de maladies graves, de modifications sanguines, de tumeurs, etc., ils vont se dire: «*C'est fini de pétitionner. On va mettre les tracteurs devant les accès. On va saboter les antennes.*». C'est littéralement l'appel à l'insurrection, il ne faut pas non plus tourner autour du pot.

Dire maintenant – ce que vous avez souvent fait – «*Moi, je ne donne que l'aspect esthétique. C'est un permis urbanistique, la configuration des normes, c'est M. Demotte.*», cela me paraît un peu court. Quand vous avez été interpellé sur les problèmes des zones polluées, vous avez bien dû reconnaître qu'il

aurait peut-être fallu un peu plus de concertation avec le Ministre de la Prévention, avec le Ministre de l'Environnement, le Ministre de la Santé, dans les enceintes communautaires et régionales. Ici, ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire que vous ayez une attitude proactive dans ce domaine pour rencontrer, au niveau de nos compétences, cette réflexion, et pas simplement s'en décharger sur le Gouvernement fédéral en disant: «*Ça, c'est M. Demotte qui le règlera.*». N'oubliez quand même pas quel est votre partenaire.

Mes questions sont évidemment cruciales, aujourd'hui, et je crois que vous avez perçu l'importance de ce qui est en train de se dérouler pour l'instant.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie M. Kubla, notamment pour le ton de sa question parce que je crois qu'il a bien cerné la difficulté.

Nous avons tous ou une grande partie de nos concitoyens, un GSM et pour qu'il fonctionne, il faut qu'il y ait des antennes relais. D'autant plus, qu'il y a aujourd'hui une nouvelle génération de téléphones qui impose qu'il y ait davantage d'antennes même si la puissance est inférieure à celle qui existait auparavant.

Chaque fois qu'il y a, et effectivement vous avez raison, une demande de permis, la commune est généralement confrontée à une pétition ou à une protestation locale. Le bourgmestre, tous partis confondus, dans son for intérieur, sait qu'il faut une antenne GSM mais, on peut le comprendre, il préfère que ce soit un autre qui endosse la responsabilité. Donc, j'ai joué ce rôle de bouc émissaire, je le dis comme tel. Ça, c'est pour les faits.

Pour le droit, mon prédécesseur, alors qu'il siégeait à vos côtés, M. Foret avait imaginé, dans les années 2002, d'étendre la compétence de la Région wallonne à une dimension de santé et, à l'époque, le Gouvernement fédéral, où vous aviez aussi, et nos partenaires également, des amis, a protesté en disant: «*Monsieur Foret, vous outrepasser vos compétences. Vous n'êtes compétent que pour la partie urbanistique, vous ne l'êtes pas pour la partie santé.*». Du reste, un arrêté royal a été pris à cette époque qui, depuis lors, a été annulé puisque l'on a constaté qu'il y avait eu un défaut de consultation d'une instance supérieure. C'est ce qui fait que M. Demotte a repris un nouvel arrêté l'année dernière, reproduisant les mêmes normes que sous le Gouvernement fédéral précédent, mais en ayant bien sûr le soin de consulter les instances supérieures.

Nous avons donc, aujourd'hui, une répartition de compétences très nette. Le Fédéral, c'est la santé; la Région wallonne, c'est l'urbanisme. Cette répartition de compétences a été validée par le Conseil d'État.

Nous ne pouvons pas nous appuyer sur des questions de santé. Bien évidemment, ceux qui pétitionnent pour de bonnes ou de mauvaises raisons souhaiteraient que le dernier verrou, celui de l'urbanisme, s'oppose en la matière. Agissant ainsi, et nous avons déjà pu le confronter, les opérateurs vont au Conseil d'État et l'emportent systématiquement puisque nous ne pouvons pas agir. Je rappelle cependant que dans la délivrance des permis, nous imposons aux demandeurs de produire une certification de l'IPPT indiquant qu'il se situe bien en dessous des normes imposées par le Fédéral. Et non contents de cette formalité, nous la doublons d'une vérification par l'ISSeP pour être bien sûrs qu'il en soit ainsi. De vous à moi, il s'agit d'une procédure un peu superfétatoire puisqu'elle a déjà eu lieu, mais nous le faisons.

Il y a quinze jours, avant que le rapport ne soit produit, j'ai eu l'occasion de dire à un autre grand quotidien *Vers l'Avenir*, sous la plume de M. Herminaire, que j'avais demandé à M. Demotte – parce que je voyais les protestations des bourgmestres et les pétitions – de réunir l'ensemble des protagonistes, de la santé, l'Union des villes et communes et les serveurs régionaux en matière d'urbanisme, à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie, pour voir s'il fallait faire évoluer les normes ou pas, pour voir par exemple, si notre approche de globalisation des antennes sur un seul mât, que nous réalisons essentiellement à des fins urbanistiques pour éviter le mitage du paysage, doit être maintenu ou pas. J'imagine qu'après les élections, nous aurons cette plate-forme. C'est, en tout cas, mon souhait. Bien évidemment, là aussi, je voudrais être au courant, sachant bien – et je ne fuis pas mes responsabilités, vous avez eu la gentillesse de le souligner – que nous ne sommes pas compétents en matière de santé, mais nous sommes et nous devons être à la table.

**M. le Président.** – La parole est à M. Kubla.

**M. Kubla (MR).** – Monsieur le Ministre, vous avez dit, à juste titre, que vous aviez accepté le rôle de bouc émissaire. Je crois que vous l'avez même voulu parce que quand je lis vos déclarations de l'époque, cela a un petit côté *«Moi, j'ai la volonté, l'audace de franchir certaines étapes de réticences.»*

Je tiens à votre disposition les documents de l'époque où vous vous vantiez de l'accélération que vous donniez à ces implantations. Cela, c'est une réalité, je tiens les documents à votre disposition.

Je pense, par ailleurs, que vous devez être proactif. Vous ne pouvez pas simplement dire: *«Cela, ça concerne le Fédéral.»* parce que dans d'autres domaines, comme la santé des riverains d'une décharge, etc., vous avez été interpellé.

Or, dans l'absolu, vous n'êtes pas compétent pour les normes, vous êtes compétent pour le permis d'exploiter ou pas, mais vous n'êtes pas compétent sur les conséquences de l'exploitation. Vous auriez donc pu aussi vous décharger du problème. Vous ne l'avez pas fait et, donc, ici aussi, je vous demande d'être infiniment plus proactif.

#### QUESTION

DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,  
SUR

«LES SUITES DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT  
CONCERNANT LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE  
À L'ENCONTRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE LA DGATLP»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les suites données par le Gouvernement concernant la procédure disciplinaire à l'encontre de la Directrice générale de la DGATLP».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, au mois de mai, à l'occasion d'une autre question d'actualité, j'évoquais avec vous les propos de Mme Sarlet, la directrice générale de la DGATLP, qui disait tout le mal qu'elle pensait à l'égard de votre fameuse cellule «espace».

Vous m'aviez alors répondu, en pleine séance, que c'était inacceptable que l'on détruise un si bel objet, inacceptable de tenir ce genre de propos qui en fait visait à dire qu'il s'agissait d'une manière déguisée de «gonfler» le cabinet Antoine et surtout de doubler l'administration.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est faux.

**M. Crucke (MR).** – Faux ou pas faux, vrai ou pas vrai, en tout cas, votre réaction à l'égard de Mme Sarlet était très claire et très catégorique et de dire: *«Si c'est ainsi, on va la poursuivre. Il y aura des sanctions disciplinaires qui tomberont.»*

Je désapprouve ce type de critique parce que je pense qu'il faut, au contraire, louer le courage de certains hauts fonctionnaires qui, en faisant leur travail, osent encore dire dans ce pays ce qu'ils pensent.

Au hasard de la notification de l'avant dernier Gouvernement, on apprend qu'il a décidé de ne pas donner suite à vos propos, à une sanction disciplinaire. On fait finalement comme si rien ne s'était passé et on fait table rase.

Ma question est la suivante.

Avez-vous présenté vos excuses à Mme Sarlet? (*Rumeurs et rires.*) Ce n'est pas dans vos habitudes et pourtant, ici, je pense que vous pourriez le faire.

Reconnaissez-vous qu'il y avait une fois de plus, dans votre chef, une sorte d'excès de pouvoir?

Comment imaginez-vous le futur et le travail entre l'administration... (*Rumeurs.*) Je sais bien que l'administration vous n'en avez rien à faire, mais voilà, il y a quand même encore des espaces qui existent pour travailler. Comment imaginez-vous le futur et le travail entre l'administration et votre fameuse cellule «espace»?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je ne voudrais pas que M. Crucke, aussi zélé soit-il, soit encore dans l'erreur. Je veux largement corriger son propos: il n'y a pas du tout d'extension du cabinet Antoine. Je rappelle, je l'avais d'ailleurs indiqué à cette époque, qu'ils étaient dans l'attente d'une implantation définitive – ce qui est le cas aujourd'hui, ils se situent près du cabinet de Michel Daerden. Le déménagement est donc assuré.

De deux, c'est parce que vous ne connaissez pas M. Berthet, mais vous demanderez à M. Kubla ce qu'il en pense. Il y a fort peu de chance qu'il soit assimilé à un membre de mon cabinet.

Enfin, le recrutement s'est fait sur une base objective. Il y a eu 400 candidatures dont la plupart de l'administration de la Région wallonne, et cela a mis un certain temps pour procéder à leur sélection. Ils sont au travail puisque le Gouvernement a approuvé le menu de leurs travaux et la CDT a comme premier devoir de réaliser les révisions de plans de secteur pour les deux aéroports.

Par ailleurs, la suite de la procédure disciplinaire engagée à l'égard de Mme Sarlet a pris un certain temps, pour une raison très simple: elle a souhaité s'entourer d'un avocat, quoi de plus légitime. Mal-

heureusement, la santé de notre secrétaire général ne lui a pas permis, dans les délais que nous espérons, de pouvoir mener l'enquête. Celle-ci est maintenant clôturée et comme il se doit, j'ai transmis un rapport complet au Gouvernement puisque nous en sommes les premiers responsables.

À titre exceptionnel, je vais vous lire la décision du Gouvernement puisque tous les mots comptent et je ne voudrais pas en oublier un si vous le voulez bien: *«Le Gouvernement wallon dans sa totalité invite Mme la directrice générale à se pénétrer des devoirs de sa charge, à veiller soigneusement à l'avenir à éviter des comportements ou des déclarations excédant manifestement les limites de la liberté d'expression en lui rappelant que dans notre système d'organisation des pouvoirs, il appartient au seul Gouvernement et aux ministres responsables devant le Parlement – c'est-à-dire devant vous – et sous réserve des contrôles juridictionnels que vous exercez de prendre les décisions qui sont mises en œuvre à l'administration. Le ministre en charge du développement territorial se verrait contraint de réagir fermement si une telle situation devait se renouveler. Il paraît essentiel dans l'intérêt général toujours, qu'un climat de confiance et que de saines relations existent au sein de l'administration. Il ne sera plus toléré à l'avenir que Mme la directrice générale le mette en péril où y porte atteinte de quelque manière qui soit.»*

Dès lors, vous l'aurez compris, c'est une ultime et dernière mise en garde et un devoir de réserve du directeur général, qu'il soit à la DGATLP ou ailleurs.

**M. le Président.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je trouve fort intéressant la lecture que vous venez de faire de la motivation du Gouvernement. Je n'y ai pas vu une seule ligne dans laquelle on semblait dire que le propos de Mme Sarlet était inexact. Ce que l'on fait, c'est de rappeler effectivement le rôle de l'administration, le rôle du ministre – cela, je vous rassure, on le connaît et ce n'est pas sur ce point que je vous questionnais. Mais le Gouvernement ne semble pas signifier à Mme Sarlet que ce qu'elle a dit était infondé. C'est d'ailleurs ce que je pense depuis un certain temps et je suis heureux de savoir que l'administration pense la même chose.

Finalement, je pense que, réellement, c'est vous qui avez fait un peu d'excès de zèle et quand on fait un peu d'excès de zèle, à un moment donné, on dérape et on en vient à dire: *«Que voulez-vous, j'ai fauté mais le Gouvernement ne me montrera pas du doigt. C'est bon pour une fois.»* Je pense aussi que c'est bon pour une fois pour M. Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas ce que le Gouvernement a dit.

**QUESTION**  
**DE Mme TILLIEUX À M. ANTOINE,**  
**MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,**  
**SUR**  
**«LES CONCLUSIONS DU PREMIER RAPPORT**  
**D'UNE ÉTUDE SUR LE DIALOGUE SOCIAL**  
**AU SEIN DES TEC»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conclusions du premier rapport d'une étude sur le dialogue social au sein des TEC».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux (PS).** – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, on a pu lire dans la presse qu'un premier rapport avait été établi sur une étude réalisée par un professeur de l'Université de Liège et son équipe portant sur le dialogue social au sein des TEC. Les problèmes soulevés, Monsieur le Ministre, sont pour le moins interpellants. Tout d'abord, on peut y lire qu'il y a peu ou pas du tout de réponses apportées par la direction aux questions soulevées, et on parlait notamment du statut du personnel.

On apprend également que les dispositifs mis en œuvre pour la concertation sociale apparaissent relativement inadaptés. On parle de la commission paritaire comme étant un instrument qui n'est pas le meilleur. On y parle de la convention du règlement des conflits qui, à part apporter plus de conflits, n'en résout que très peu.

Que dit-on encore? On dit que dans cette étude... (*Rumeurs.*) Mes voisins qui papotent ici derrière me perturbent. (*Rumeurs et rires.*) La fatigue se fait sentir tout doucement, chers Collègues, effectivement.

Ce rapport mettait également en exergue les limites entre les prérogatives des TEC et de la SRWT. On pouvait y lire que les TEC étaient fortement dépendants, non seulement sur le plan fonctionnel mais aussi sur le plan financier, de la SRWT. Les syndicats se plaignent du manque de limite dans les prérogatives entre les TEC et la SRWT.

Monsieur le Ministre, je voudrais donc savoir comment vous avez perçu ces premières conclusions et comment vous souhaitez réagir par rapport à ce qui a été livré dans la presse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie Mme Tillieux de sa question, cela me permet de faire le point sur une triste fuite, à vrai dire sans grand intérêt mais qui jette un peu le discrédit – et, à mon avis, largement à tort – sur les relations entre le patron et le personnel, entre la SRWT, les TEC et les syndicats.

Rappelez-vous, lorsque nous avons conclu la convention collective, c'était après 18 journées de grève, ce qui était quand même beaucoup mieux: en 2000, il y en avait eu 30. Vous voyez qu'on essaie d'améliorer le modèle et je le dis en souriant moi-même. Nous avons convenu avec le monde syndical que nous allions ensemble réfléchir à améliorer, à optimiser nos relations sociales entre le banc patronal et le banc syndical.

La SRWT, suite à cet accord – d'ailleurs repris dans le contrat de gestion –, a souhaité confier une étude à un bureau spécialisé, et singulièrement au professeur Pichot de l'Université de Liège. Celui-ci était chargé de recueillir les témoignages des uns et des autres. Alors même qu'il avait commencé son travail, lors d'une première réunion, il a révélé les premiers témoignages sur base desquels quelqu'un, bien ou malintentionné – à mon avis plutôt mal intentionné – a livré à la presse les premiers enseignements alors que le travail n'est même pas terminé – c'est une première compilation de témoignages, d'autres vont suivre. Ce n'est pas sérieux dans une démarche scientifique que de la briser sur quelques témoignages épars.

Je ne peux que le regretter. C'est du reste – et je me tourne vers le président du TEC Namur-Luxembourg –, ce que l'ensemble des directions du TEC, des conseils d'administration concernés et la SRWT – j'ai même envie de dire le banc syndical, parce que certains ont considéré, dans les déclarations qu'on leur imputait, qu'on ait biaisé leur point de vue – déplorent.

C'est d'autant plus regrettable qu'aujourd'hui, le groupe TEC se porte bien. Nous venons, pour la deuxième année consécutive, d'enregistrer une progression de 12 % de croissance. Il n'y a jamais eu autant de monde dans les bus qu'aujourd'hui. L'objectif affiché, c'est 200 millions de passagers dans nos bus pour l'année prochaine. C'est donc dire qu'il y a vraiment de la vitalité.

La montée par l'avant du bus, les formations délivrées aux chauffeurs, tout cela porte ses fruits, et le climat social est plutôt bon. J'en veux pour preuve – nous en étions M. Bayenet et moi puisque les TEC viennent de fêter leurs quinze ans d'existence – la fête

organisée à Walibi pendant deux jours pour l'ensemble du personnel du TEC. Nous avons vu défiler des chauffeurs, des conducteurs et leur famille, soit près de 8.700 personnes, dans l'amphithéâtre de Walibi avec un jeu interactif. On a même fait rire les conducteurs de leurs propres grèves. Je peux vous dire que le climat social était excellent dans tous les contacts que j'ai pu avoir ou mes collaborateurs avec la direction des groupes TEC ou les cinq conseils d'administration.

Je les ai exhortés – je ne peux faire que cela à ce stade – à reprendre le dialogue et à mépriser ces quelques fuites qui n'ont guère d'intérêt sinon de porter un préjudice aux transports en commun qui ne se sont jamais aussi bien portés en Wallonie qu'aujourd'hui.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous entends bien et on peut effectivement être heureux de la bonne santé du service public des transports. Cependant, il est important de conserver la bonne santé du dialogue social.

Cette étude fustigeait également les problèmes au niveau de la direction et les tensions qui pouvaient exister au niveau de la direction du TEC.

Je vous encourage donc à aller dans le sens d'un meilleur dialogue et surtout de la prise en compte de cette situation afin d'améliorer le dialogue, de l'accroître et d'améliorer encore la consultation au sein même peut-être de la direction elle-même. On vous suivra également dans toutes les entreprises que vous projetez en ce sens.

#### QUESTION

**DE M. CRUCKE À Mme SIMONET,  
MINISTRE DE LA RECHERCHE,  
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES  
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,  
SUR  
«LE PASS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le PASS».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** – Monsieur le Président, Madame la Ministre, «le PASS» est un dossier que vous connaissez bien depuis deux ans et demi. On a déjà eu l'occasion de l'aborder ensemble à différentes reprises.

Ce «PASS», il faut le reconnaître, a englouti pas mal d'argent. C'est l'institution qui sur la Province de Hainaut a récolté le plus de Fonds européens : 71 millions d'euros, excusez du peu. Son objectif était d'atteindre 300.000 visiteurs par an, on en est à 120.000 en 2005 et il a fallu réinjecter de l'argent, modifier le conseil d'administration, et tout cela sur base des mesures auxquelles nous avons souscrit et que l'on a soutenues également.

Je pense d'ailleurs aussi que le président du conseil d'administration est quelqu'un de remarquable, il l'a suffisamment prouvé dans sa vie professionnelle, tout autant active du côté de Tournai.

Mais la dernière lecture des décisions prises est un peu perturbante.

Pourquoi ?

D'abord, on nous annonce que «le PASS» se met en congé du 3 septembre à la fin du mois d'octobre, après les grandes vacances scolaires.

Deuxièmement, on nous annonce que nonobstant cela, le personnel continuera à travailler. Il faudrait peut-être nous dire ce qu'il va faire pendant ces deux mois.

Troisièmement, les tranches horaires, qui semblent intéressantes, ne vont pas se multiplier mais, au contraire, vont être réduites. Le mercredi après-midi «le PASS» était déjà fermé alors que les enfants sont en congé – j'ai du mal à le comprendre – mais il le sera également le samedi et le dimanche matin, il sera également fermé. Ce sera donc pour le tourisme familial du samedi ou du dimanche après-midi.

Si on peut comprendre un certain nombre de décisions par rapport à une logique économique – le président du conseil d'administration est sans aucun doute un économiste de renom –, à force de tirer cette logique dans un sens qui est celui d'une réduction complète du service, ne va-t-on pas arriver à une sorte de conséquence absurde qui est celle de ne plus atteindre l'objectif des 300.000 visiteurs ?

Peut-être que l'un des objectifs est de dire : «*Faisons entrer moins de monde et faisons rentrer plus d'argent.*». Mais déjà, et vous le savez comme moi, que l'entrée au parc n'est pas gratuite : 12 euros par personne avec des réductions pour les plus jeunes et pour les seniors, c'est une visite qui coûte cher par rapport à d'autres musées.

Pensez-vous que ce type de décision doit perdurer ?

Est-ce ainsi que vous voyez la relève des finances et surtout de la dynamique d'une institution qui, si elle se veut être le phare de la science, du développement scientifique et de la culture scientifique devrait,

à mon avis, être aussi plus ouverte aux spectateurs et surtout à ceux qui souhaitent la visiter ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

**Mme Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Député, merci de votre question, d'habitude, c'est le chef de file qui est derrière vous qui me la pose, donc, cela me touche particulièrement...

**M. Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il est fatigué.

**Mme Simonet,** Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Non, non, il n'a pas l'air fatigué.

Cela me touche que vous ayez eu l'envie de me poser une question aujourd'hui.

Pour en revenir au «PASS», vous l'avez souligné nous avons pris toute une série de mesures de fond au niveau du conseil d'administration: 14 membres, un président – dont vous soulignez les compétences qui sont d'ailleurs largement reconnues –, un nouveau directeur général, restructuration du *management* et concentration sur toute une série d'objectifs.

Je ne vais pas revenir sur les modifications, la meilleure façon de travailler car on a déjà eu l'occasion de repréciser tout cela.

Vous m'interrogez sur un des aspects: les horaires d'ouverture.

C'est une décision qui a déjà été prise il y a plusieurs mois par l'ensemble du conseil d'administration, décision à laquelle d'éminents membres, qui sont d'ailleurs d'honorables membres – je pense à M. Miller qui fait partie du conseil d'administration – ont souscrit. Sans entrer dans tout le détail de l'horaire, «le PASS» fermait toujours au mois de septembre et au mois de janvier ainsi que les mercredis après-midi. (*Rumeurs.*) C'est l'article qui dit cela – c'est une erreur –, mais la fermeture s'effectue 3 semaines en septembre et 3 semaines en janvier.

Il est vrai que cette fois-ci le conseil d'administration à l'unanimité a souhaité prolonger jusqu'au mois d'octobre. Ce n'est pas du tout pour faire des économies. Personne n'est licencié. Une partie du personnel prend ses congés suite à une saison complète – les mois de juillet et d'août sont des périodes à haute fréquentation – et d'autres vont travailler au «PASS» parce qu'en janvier, on ne fermera pas, l'objectif étant de lancer une année 2007 riche en expositions, anima-

tions, notamment une grande exposition sur «Antarctica» est prévue.

Il est donc nécessaire, comme chaque année au mois de septembre, de restaurer le matériel qui, après plusieurs mois, est parfois un peu usé et doit être rafraîchi.

Il y a toute la logistique annuelle et habituelle. En plus de cela, il y a le déménagement de certaines expositions qui sont louées et qui doivent partir; les modifications des salles pour mettre en place une salle pour la future exposition «Antarctica». Il faut lancer les appels d'offres et préparer tout cela; pour ce faire, le mois d'octobre sera mis à profit. Par contre en janvier, on ne fermera pas. L'objectif est donc d'avoir une saison 2007 plus dynamique.

En ce qui concerne le mercredi après-midi – M. Kubla m'avait déjà posé la question –, une des réponses qui m'est régulièrement fournie, c'est que finalement les écoles ne viennent pas le mercredi parce que pour une demi-journée, le déplacement en bus et le coût, n'en valent pas la peine. Tout l'aspect scolaire n'est pas concerné. Le mercredi après-midi, les mamans le savent bien, est souvent réservé aux activités de leurs enfants. C'est donc très difficile et cela cible finalement peu de personnes.

**M. le Président.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** – À vous suivre, Madame la Ministre, pour 71 millions d'euros, on pourrait fermer le mercredi après-midi, le samedi matin, le dimanche matin, à chaque fois qu'il y aurait une tranche qui ne serait pas concernée – je ne peux pas comprendre cette logique-là.

Tout le monde vous dira qu'au niveau touristique, le mois de septembre c'est souvent ce qui permet de sauver les saisons, mais c'est surtout ce qui permet de gagner la saison lorsqu'on se dit qu'on a fait un bond. Il y a au mois de septembre une clientèle particulière, celle qui justement n'est pas cette clientèle scolaire et qui a un peu d'argent à dépenser parce qu'elle sort hors des périodes de vacances.

Je pense que cette mesure-là ne semble pas être une mesure, sur le plan des conséquences, intéressante. Par contre, je pense qu'on ne va pas jusqu'au bout de la logique. Soit vous voulez sauver «le PASS» et, à ce moment-là, il faut aussi que vous le fassiez avec les moyens supplémentaires, si nécessaire, ou bien, réellement, on veut en faire un canard boiteux et, dans ce cas-là, je pense qu'on l'enfoncera le canard un peu à la fois et qu'un jour on vous dira qu'il ne fallait pas le faire.

**QUESTION**  
**DE M. LUPERTO À Mme ARENA,**  
**MINISTRE DE LA FORMATION,**  
**SUR**  
**«LA CONCRÉTISATION DE SYNERGIES**  
**ENTRE LA RÉGION WALLONNE**  
**ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «la concrétisation de synergies entre la Région wallonne et la Communauté française».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** – Monsieur le Président, Madame la Ministre, à l'occasion des récentes fêtes de la Communauté française, vous avez eu l'occasion de plaider, comme c'est régulièrement le cas dans votre discours, pour l'intensification des collaborations entre la Communauté et les Régions.

J'avais envie de vous interroger plus particulièrement sur ce que sont vos projets en matière de synergies et d'intensification de celles-ci, sur vos compétences liées directement à la formation, et cela, c'est pour le rayon régional, et vos compétences liées à l'enseignement sur le plan communautaire.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Arena.

**Mme Arena,** Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Monsieur Luperto, nous avons déjà eu l'occasion de parler souvent de cela au niveau de notre Commission de la Formation.

S'il est vrai que lors du discours de la Communauté française, j'ai plaidé pour plus de rapport entre la Communauté et la Région, c'est parce qu'il y a vraiment des synergies à obtenir.

On travaille actuellement sur quatre axes importants en matière de synergies.

Le premier est l'axe de l'alternance.

Souvent, nous avons parlé de l'alternance, ici, au niveau de la Région wallonne. Et vous savez qu'il y a des choses à réaliser, particulièrement sur la reconnaissance des diplômes de l'IFAPME par la promotion sociale. C'est le premier axe sur lequel nous allons retrouver des synergies entre la Communauté et la Région.

Le deuxième axe, ce sont les investissements dans le technique et le professionnel, en demandant que 25 % de l'offre de formation des centres de compétences soient à destination des élèves et à destination

des écoles et des professeurs, mais aussi que ceux-ci aient des moyens budgétaires pour organiser la mobilité des élèves parce qu'il est parfois difficile d'envoyer un élève de Mouscron vers un centre de compétences à Charleroi. Il est donc important d'organiser cette mobilité, que ce soit avec l'accord des TEC ou alors avec des cartes «train» ou encore avec des transports organisés par les centres de compétences.

Troisième axe important : les langues.

Vous savez que dans le cadre du plan Marshall, nous avons dédicacé 60 millions d'euros à l'apprentissage des langues. On a décidé d'aller le plus en amont possible sur cet apprentissage des langues, c'est-à-dire travailler avec des jeunes étudiants qui terminent leur enseignement secondaire. Un millier de jeunes en vitesse de croisière pourront partir pendant un an faire du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais. C'est donc grâce à ces partenariats Région-Communauté.

Enfin, on a décidé de signer des conventions communes entre les secteurs professionnels, la Région wallonne et la Communauté française pour travailler sur l'approche «métiers».

Vous savez que l'on parle beaucoup de pénuries dans différents secteurs et pour traiter ces pénuries, on veut aussi aller le plus en amont possible, travailler avec le ministre de l'Emploi, bien entendu, pour identifier les causes des pénuries, travailler sur la formation pour la formation d'adultes, mais aussi travailler avec l'enseignement pour mieux orienter les jeunes vers les métiers en pénurie.

Voilà les axes sur lesquels, concrètement, par rapport au discours que j'ai pu avoir au niveau de la Communauté française, nous travaillons pour les synergies entre la Communauté et la Région.

**M. le Président.** – La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** – Monsieur le Président, je constate – et c'est rassurant – que des éléments concrets de nature à rapprocher les deux Institutions dans leur fonctionnement, existent et c'est heureux. Ce bon fonctionnement-là entre la Communauté et la Région est une des justifications majeures de découpage institutionnel tel qu'il existe et que je crois pertinent.

Je pense réellement que sous les précédentes législatures, on n'a jamais senti autant de volonté de rapprochement entre les deux Institutions et de cohérence entre les politiques, et c'est une bonne chose. Je constate en effet qu'entre le discours à la Communauté française et les réalités, il y a des éléments concrets qui viennent étayer la volonté.

Je ne peux qu'encourager, pour ce qui me concerne, les deux Gouvernements à continuer dans ce sens-là et à intensifier leur collaboration.

**M. le Président.** – Ceci met fin aux travaux de cet après-midi.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15 heures 19 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	Agence locale pour l'Emploi
CDT	Cellule du Développement Territorial
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GSM	Système global pour Communications mobiles
PASS	Parc d'aventures scientifiques
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transports en commun
VDAB	Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsleiding